

Décision Générale colonial

Décision n° 49 MOUNEMENTS

n° 49

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 3 mars 1909
Numéro JO n° 149 du 01/04/1909	Date du numéro 1 avril 1909

TEXTE INTÉGRAL

le caporal de la police urbaine Faradje Aboubacker est nommé à Obock en remplacement du caporal Tobo qui le remplace à Djibouti à compter du 1er mars. La démission de leur emploi, pour cause de maladie, offerte par les nommés Djama Farah, ascari de 2 classe, Mohamed Ibrahim et Ahmed Elmi, est acceptée, à compter du Sont nom ds ascari de œ classe, pour compter de la même date. Hussein Hassan. Guéron et Ahmed Ahdour.